

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 716

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

433 097 813 RCS Grenoble.

AS FLUID.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 480215.00 EUR.

Adresse : 190, Rue Chatagnon, 38430 Moirans.

Oppositions : Art L 236-15 du Code du Commerce..

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : AS FLUID Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 190 Rue de Chatagnon - 38430 MOIRANS Capital : 480.215 € Numéro unique d'identification : 433 097 813 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE Société absorbée : AS FLUID SUD Forme : société à responsabilité limitée - Adresse du siège : 12 Avenue Philippe Lamour - 30230 BOUILLARGUES - Capital : 40.000 € - Numéro unique d'identification : 503 312 365 Lieu d'immatriculation : NIMES Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : 292.827 € Actif : 784.392 € Passif : 491.565 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société AS FLUID détenant la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la société AS FLUID SUD et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de titres. Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société AS FLUID et de ce fait il n'y a pas eu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : le 14 novembre 2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 18 novembre 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour la société AS FLUID et le 18 novembre 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES pour la société AS FLUID SUD. Oppositions : Les créanciers, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-15 et R.236-2 du Code de commerce..